

RÉAMÉNAGEMENT DE LA RUE SAINT-PAUL

COMPTE RENDU DES SOIRÉES D'INFORMATION ET D'ÉCHANGE

DIRECTION DES TRANSPORTS DE LA VILLE DE MONTRÉAL

16 AVRIL 2015

CONTEXTE	3
Consultations de l'automne 2013	3
PRÉSENTATION DU PROJET	4
Phases du projet	4
Objectifs et critères d'aménagement	4
Impacts sur la circulation et le stationnement	4
Concept d'aménagement.....	5
Les travaux.....	6
RÉSUMÉ DES DISCUSSIONS	8
Réaménagement du domaine public	8
Concept d'aménagement et options	8
Stationnement.....	8
Qualité de la réalisation et entretien	9
Interventions complémentaires.....	9
Travaux	10

CONTEXTE

La Direction des transports de la Ville de Montréal s'apprête à réaménager la rue Saint-Paul entre les rues Berri et McGill. Ce projet comprend également le réaménagement de voies transversales et de certaines places reliées au tracé de la rue.

Les 16 et 24 mars 2015, les résidents et les commerçants touchés par le projet ont été invités à une rencontre d'information et d'échange au Café des Arts du marché Bonsecours. Une trentaine de personnes a pris part à la rencontre du 16 mars; une vingtaine a participé à celle du 24 mars.

La rencontre comportait une présentation sur le projet de réaménagement et sur le déroulement des travaux. Les participants étaient invités à poser des questions et à émettre des commentaires en lien avec ces deux thèmes. Ce rapport résume les échanges auxquels ont donné lieu les rencontres.

CONSULTATIONS DE L'AUTOMNE 2013

Ces rencontres constituent la seconde étape de consultation sur le réaménagement de la rue Saint-Paul.

À l'automne 2013, les résidents et les commerçants touchés par le projet ont été invités à des rencontres portant sur les objectifs et les critères d'aménagement. De manière générale, les participants adhéraient aux objectifs et constataient que la mise en œuvre de ces objectifs commandait le retrait des places de stationnement. Ils recommandaient aussi de :

- Concevoir un projet inscrit dans la continuité quant à la circulation, la géométrie et les matériaux;
- Définir des solutions adaptées à chaque tronçon;
- Créer un environnement pouvant s'adapter aux dynamiques saisonnières de la rue;
- Tenir compte de l'impact des aménagements sur le comportement des clients;
- Limiter et compenser les impacts du projet sur le stationnement;
- Rehausser la qualité et l'entretien du domaine public.

Ces constats conduisaient à adopter les repères suivants quant aux aménagements :

- Maintenir la distinction entre la chaussée et les trottoirs;
- Améliorer l'accessibilité et la sécurité des piétons sans en faire un mail piétonnier;
- Créer un espace conçu pour tous les usagers.

PRÉSENTATION DU PROJET

Phases du projet

Le projet de réaménagement comporte trois phases :

- Première phase : de la rue Berri à la place Jacques-Cartier. Cette phase est divisée en deux lots :
 - Lot 1 : côte de la rue Berri entre les rues Notre-Dame et de la Commune, rue Bonsecours entre les rues Notre-Dame et Saint-Paul, rue Bonneau entre les rues Saint-Paul et de la Commune;
 - Lot 2 : rue Saint-Paul entre la place Jacques-Cartier et la rue Berri, rue Bonsecours entre les rues Saint-Paul et de la Commune, rue du Marché Bonsecours entre les rues Saint-Paul et de la Commune;
- Deuxième phase : de la place Jacques-Cartier à la rue Saint-Sulpice;
- Troisième phase : de la rue Saint-Sulpice à la rue McGill.

Objectifs et critères d'aménagement

Le projet de réaménagement repose sur six objectifs :

- Révéler le caractère identitaire de la rue Saint-Paul (lieu historique, cadre bâti patrimonial, rue commerciale);
- Permettre un meilleur partage de l'espace public en diminuant l'emprise de la voiture au profit des piétons;
- Proposer une géométrie fonctionnelle afin d'enrichir l'expérience piétonne et de soutenir le commerce local de la rue, et ce, en fonction des tronçons et des saisons;
- Offrir à tous les usagers un espace accueillant, confortable, sécuritaire et accessible;
- Revoir les balises d'occupation de l'espace public;
- Favoriser un aménagement durable, un entretien et une gestion adaptée au lieu.

Cinq critères d'aménagement guident le projet de réaménagement :

- Intervenir avec clarté et sobriété;
- Élargir les trottoirs et réduire la chaussée;
- Éliminer le stationnement – longue durée;
- Permettre la circulation automobile (locale, livraison);
- Utiliser des matériaux de qualité et résistants (granit).

L'ensemble de ces critères contribue à créer une rue partagée. Dans ce type de rue, la priorité est donnée aux piétons, la vitesse est réduite et le stationnement sur rue est retiré.

Impacts sur la circulation et le stationnement

Une étude a été commandée afin d'évaluer l'impact sur la circulation et le stationnement de l'implantation d'une rue partagée. L'étude formule les conclusions suivantes :

- L'implantation d'une rue partagée n'aura pas d'impact sur la circulation.
- Tous les stationnements sur rue réservés aux résidents peuvent être relocalisés dans des espaces avoisinants. Ce n'est toutefois pas le cas des stationnements sur rue avec parcomètres.
- Trois approches permettraient de compenser l'impact de la disparition des places de stationnement sur rue avec parcomètres : améliorer l'accès aux stationnements hors rue par le biais d'ententes avec leurs exploitants, favoriser l'utilisation du transport actif et collectif ou aménager des stationnements sur les terrains vacants.

Concept d'aménagement

Le concept retenu comporte les éléments suivants :

- La rue Saint-Paul devient une rue partagée. La différence de niveau entre la chaussée et le trottoir est minimisée, la limite de vitesse est abaissée à 20 km/h et les piétons sont autorisés à traverser la chaussée où ils le veulent.
- Les trottoirs sont fortement élargis. Le stationnement sur rue est donc retiré sur la majeure partie du tracé.
- Des arrêts de 15 minutes, pour les livraisons ou pour de courtes visites dans les commerces, sont autorisés sur l'ensemble du tracé.
- Le traitement de la surface de la rue reprend le vocabulaire sobre utilisé dans le réaménagement de la rue Saint-Sulpice et de la place d'Armes. Les trottoirs sont construits en béton à granulat exposé et la chaussée en pavé de granit. Une bordure épaisse de granit sépare le trottoir de la chaussée; celle-ci facilitera l'orientation des personnes malvoyantes.
- Une attention particulière sera portée à l'installation des pavés et à la hauteur des joints qui les relieront. Les matériaux et les techniques utilisés conféreront à l'ouvrage une longévité bien supérieure à celle des chaussées en pavé réalisées antérieurement, comme celle de la rue de la Commune. La hauteur des joints sera déterminée de manière à créer des conditions de déplacement agréables pour les piétons tout en ralentissant la vitesse des véhicules.
- Le trottoir bénéficiera d'innovations technologiques qui permettront d'en augmenter la résistance et de contribuer à la qualité de l'air.
- Le réaménagement comportera des interventions particulières en lien avec la place Royale, le marché Bonsecours et la chapelle Notre-Dame-de-Bonsecours. Devant le marché Bonsecours, un aménagement particulier accueillera les fêtes et les braderies. Le réaménagement sera également l'occasion d'agrandir les fosses de plantation pour favoriser la croissance des arbres.

Ce concept comporte plusieurs avantages :

- Il s'intègre à l'environnement patrimonial du Vieux-Montréal;
- Il permet de réduire la vitesse des véhicules;
- Son entretien sera facilité, puisque les matériaux qui y sont employés sont déjà utilisés dans le Vieux-Montréal.

Sur la base de ces éléments, la Direction des transports étudie trois options de géométrie de la rue :

- *Option 1.* Une figure de rue traditionnelle, avec une chaussée de 5,5 m.
- *Option 2.* Une chaussée de 5,5 m, comprenant une bande de béton à granulat exposé de part et d'autre. Cette bande invite les piétons à déborder hors des trottoirs lorsque ceux-ci sont trop encombrés.
- *Option 3.* Une chaussée de 4,15 m, qui permet de maximiser l'élargissement des trottoirs.

Le concept d'aménagement et les détails de conception, entre autres, la hauteur des trottoirs seront évalués à l'aide d'une maquette en grandeur réelle.

Le concept d'aménagement se décline de la manière suivante sur les rues transversales :

- La rue Bonsecours sera réaménagée selon les mêmes paramètres que la rue Saint-Sulpice. Le stationnement sur rue y sera maintenu.
- La rue Bonneau sera réaménagée selon les mêmes paramètres que la rue Saint-Sulpice. Compte tenu de sa largeur limitée, elle comportera des trottoirs plus étroits.
- La côte de la rue Berri sera dotée de trottoirs en béton à granulat exposé bordés d'une bande de granit. En raison de sa déclivité, les pavés de granit ne peuvent durablement tenir sur la chaussée de la côte de la rue Berri sans recourir à un système de pose particulièrement dispendieux. L'asphalte sera utilisé pour recouvrir la chaussée.

Les travaux

Le tableau suivant résume l'échéancier des travaux et les principales contraintes qu'ils provoqueront.

SECTEUR	PÉRIODE	NATURE DES TRAVAUX	CONTRAINTES
Rue Bonsecours — entre les rues Saint-Paul et Notre-Dame	Mi-avril à mi-mai 2015	Déplacement de la conduite de gaz (Gaz Métro)	Stationnement sur rue interdit
	Fin avril à mi-juillet 2015	Reconstruction de conduits souterrains (Commission des services électriques de Montréal — CSEM)	Rue barrée durant certains travaux, détour par la rue Berri
	Mi-juillet à mi-octobre 2015	Reconstruction des trottoirs et de la chaussée et repositionnement de l'éclairage	
Rue Bonneau	Début juin à mi-août 2015	Reconstruction de l'égout et de l'aqueduc, reconstruction des trottoirs et de la chaussée	Rue barrée, détour par la rue Bonsecours
Côte de la côte Berri — entre les rues du Champ-de-Mars et de la Commune	Mi-avril à début juin 2015	Reconstruction de conduits souterrains (CSEM)	Stationnement sur rue interdit en tout temps
	Juin, juillet et octobre 2015	Reconstruction des trottoirs et de la chaussée et repositionnement de l'éclairage	Rue barrée durant certains travaux, détour par la rue Bonsecours
Rue Saint-Paul entre la place Jacques-Cartier et la rue Berri et rue du Marché-Bonsecours	Fin avril à fin juin 2015. Septembre à novembre 2015.	Reconstruction de conduits souterrains (CSEM)	Stationnement sur rue interdit
Rue Saint-Paul — entre la rue Bonsecours et la place Jacques-Cartier	Avril et mai 2016 ¹	Reconstruction de l'aqueduc	Stationnement sur rue interdit
Rues Saint-Paul, du Marché-Bonsecours et Bonsecours	Mai à novembre 2016	Reconstruction des trottoirs, de la chaussée	Rue barrée durant certains travaux

On peut également noter les éléments suivants quant à la réalisation des travaux :

- L'accès à pied aux commerces et aux résidences sera maintenu en tout temps.
- En vertu des règlements de l'arrondissement de Ville-Marie, les travaux pourront être menés du lundi au vendredi, de 7 h à 19 h. De manière exceptionnelle, des travaux pourront également être autorisés le samedi.
- Afin de limiter l'impact sur les hôtels et les restaurants, l'utilisation du marteau-piqueur sera interdite entre 7 h et 8 h et entre 11 h 30 et 13 h 30.
- La cueillette des matières résiduelles sera réalisée selon les horaires habituels. Lorsque le service de cueillette ne pourra accéder à la rue, l'entrepreneur sera responsable de la cueillette.

¹ L'échéancier des travaux pour l'année 2016 doit être approuvée par les élus responsables.

- Les résidents et les commerçants seront avisés des fermetures d'eau selon les procédures habituelles. Compte tenu de la vocation commerciale du secteur, les fermetures d'eau seront principalement réalisées la nuit.
- Différents outils de communication maintiendront un lien avec la communauté :
 - Avis aux résidents;
 - Affichettes de porte;
 - Séance d'information publique;
 - Agent de liaison (dès 2016).

RÉSUMÉ DES DISCUSSIONS

RÉAMÉNAGEMENT DU DOMAINE PUBLIC

Concept d'aménagement et options

Le concept d'aménagement proposé est généralement bien accueilli. En outre, il est mentionné que l'aménagement d'un parcours continu et cohérent incitera les clients, plus nombreux l'ouest de la place Jacques-Cartier, à poursuivre leur chemin à l'est de celle-ci.

Parmi les options à l'étude, la plupart des participants qui se sont exprimés sur le sujet privilégient la 3^e option (trottoirs maximisés, chaussée de 4,15 m), car elle répond mieux aux objectifs du projet. Il est notamment affirmé que cette option permettra aux piétons d'éviter les chutes de glace et de profiter d'une vue d'ensemble des vitrines, puisqu'ils circuleront plus loin des bâtiments.

Les participants sont plutôt défavorables à la seconde option :

- Plusieurs craignent que la bande de béton ne devienne un espace privilégié pour les déplacements à vélo, ce qui s'avèrerait incompatible avec la volonté d'accorder une place prépondérante aux piétons.
- Les voitures seraient susceptibles d'emprunter la bande de béton, ce qui poserait des problèmes de sécurité.
- De manière générale, cette option provoque des incertitudes en raison de son caractère atypique.

La première option n'a pas suscité de commentaires.

Stationnement

Les commerçants de la rue Saint-Paul constatent une pénurie de stationnements et ils s'inquiètent de l'impact qu'entraînera la disparition de 142 espaces de stationnement sur rue. Plus spécifiquement, ils émettent les considérations suivantes :

- La clientèle du Vieux-Montréal est notamment constituée de résidents des banlieues qui accèdent au secteur en voiture;
- Le prix élevé du stationnement dans le Vieux-Montréal se répercute sur la rentabilité des restaurants, car ceux-ci doivent réduire leur facture pour rester concurrentiels;
- La diminution de l'offre de stationnement au centre-ville a entraîné un ralentissement de l'activité commerciale;
- L'offre de stationnement a récemment diminué dans l'est du Vieux-Montréal, car une partie des espaces de stationnements dans l'édifice Chaussegros-de-Léry sont désormais loués sur une base mensuelle et ne sont donc plus accessibles aux clients des commerces.

Quelques ajustements au projet et quelques interventions complémentaires sont suggérés :

- Limiter le retrait des espaces de stationnement. Dans la portion est, l'emprise de la rue permet d'élargir l'espace piéton tout en maintenant des places de stationnement. Une telle approche permettrait de s'adapter aux réalités distinctes des tronçons, comme cela avait été proposé lors de consultations publiques de 2013;
- Moduler la gestion de la rue selon les saisons et maintenir le stationnement sur rue dans les périodes de plus faible affluence;
- Relocaliser une partie des stationnements sur rue réservés aux résidents dans des stationnements hors rue pour préserver une partie des espaces avec parcomètres;
- Relier, à l'aide d'une navette gratuite, le Vieux-Montréal à un stationnement hors rue situé en périphérie. Faciliter l'accès des taxis au Vieux-Montréal;
- Améliorer le service de transport en commun.

Qualité de la réalisation et entretien

La rapide dégradation de certaines chaussées pavées dans le Vieux-Montréal, comme celle de la rue de la Commune, suscite des inquiétudes. Certains ont observé des signes d'usure sur la rue Saint-Sulpice. Plusieurs expriment le souhait que la qualité de la réalisation et de l'entretien garantisse la pérennité de l'ouvrage.

Les participants espèrent aussi que, une fois complétés, les aménagements soient entretenus de manière à en assurer la pérennité. Ils soulignent l'usure provoquée par les équipements de déneigement. Quelques exemples de revêtements endommagés à la suite de travaux en sous-sol sont mentionnés. Pour plusieurs, il importe de rétablir le plus rapidement possible l'intégrité des aménagements une fois les travaux les réfections en sous-sol complétées.

Interventions complémentaires

Le réaménagement apparaît comme l'occasion d'apporter les améliorations suivantes au domaine public :

- Planter des arbres et les mettre en lumière;
- Réduire l'encombrement du domaine public;
- Mieux intégrer les entrées de gaz aux façades;
- Intégrer des œuvres d'art. Il est d'ailleurs demandé de replacer la sculpture *Les Chuchoteuses* après le réaménagement;
- Mettre en valeur les commerces situés au sous-sol du marché Bonsecours, en améliorant l'accès.

Il est par ailleurs souhaité que la place devant le marché Bonsecours soit pourvue de plantations, de mobilier et d'éléments d'art public qui contribueront à y attirer les promeneurs. Cela évitera aussi de créer l'impression d'une place déserte dans les périodes de faible affluence.

Le retrait des parcomètres entraînera la disparition des balises de stationnement, qui servent de support pour le stationnement des vélos. Un dispositif devra être installé pour répondre au besoin de stationnement des vélos.

Il est proposé de mettre fin à la piétonnisation estivale. La piétonnisation estivale a concentré la fréquentation de la rue à l'ouest de la place Jacques-Cartier, ce qui affecte la rentabilité des commerces situés à l'est de celle-ci.

Questions et réponses portant sur le réaménagement du domaine public

QUESTION	RÉPONSE
<i>Les espaces de stationnement seront-ils également retirés sur la rue Bonsecours?</i>	Non. Le stationnement sur rue avec parcomètre est maintenu sur la rue Bonsecours.
<i>La piétonnisation estivale de la rue Saint-Paul se poursuivra-t-elle après le réaménagement?</i>	Le concept d'aménagement est compatible avec la présence et le retrait des véhicules sur la rue.
<i>Le fluor incorporé au béton provoquera-t-il des émanations?</i>	Non. Le fluor pénètre à l'intérieur du béton et ne cause pas d'émanations.
<i>L'option 3 permet-elle l'arrêt de camions de livraison?</i>	Oui. Les camions de livraison pourront, au besoin, empiéter sur le trottoir.
<i>Le dénivelé de la rue Berri est semblable à celui de la rue Bonsecours. Pourquoi recouvre-t-on la chaussée de cette dernière de pavés?</i>	La rue Bonsecours étant plus courte, il est possible d'y recourir à des techniques plus onéreuses afin de s'assurer de la solidité des pavés. Sur toute la longueur de la rue Berri, ces techniques entraîneraient des coûts trop importants.

TRAVAUX

Les travaux suscitent d'importantes inquiétudes, en particulier chez les commerçants. Ceux-ci craignent principalement les nuisances causées par le chantier (bruit, poussière) de même que les retards dans la réalisation. L'impact des travaux sur les commerces du boulevard Saint-Laurent et sur ceux de la rue Notre-Dame est évoqué.

Quelques considérations plus spécifiques sont exprimées :

- Plusieurs espèrent que les règles quant aux horaires de travail et au nettoyage seront rigoureusement respectées. Il est recommandé de procéder à l'arrosage du chantier les samedi et dimanche, afin d'éviter que le vent répande la poussière;
- On demande de tenir compte du calendrier de la Braderie de mode québécoise dans l'échéancier des travaux. Celle-ci se tient au marché Bonsecours du 16 au 19 avril 2015;
- L'affluence exceptionnelle du quartier lors des prestations de l'International des feux Loto-Québec suscite des inquiétudes. Il est suggéré d'informer le public des contraintes posées à la circulation de manière à diminuer la circulation dans le secteur pendant les travaux;
- Les délais causés par les fouilles archéologiques suscitent des inquiétudes;
- Il est suggéré de porter une attention particulière aux impacts des travaux sur l'accès à l'Accueil Bonneau, de manière à éviter un déplacement de ses utilisateurs dans d'autres rues du secteur.

Certains commerçants n'ont pas été avisés avant les travaux menés sur la rue Saint-Paul à l'été 2014. Ils s'attendent à être rigoureusement informés pendant le chantier de manière à adapter leurs activités aux contraintes posées par les travaux.

Questions et réponses portant sur les travaux

QUESTION	RÉPONSE
<i>Les restaurateurs du marché Bonsecours pourront-ils installer une terrasse devant leur établissement en 2016?</i>	Oui. Les restaurateurs pourront installer une terrasse, à l'exception des moments pendant lesquels l'espace occupé par leur terrasse sera en chantier.
<i>Les bars et restaurants sont très occupés entre 17 h et 19 h. Peut-on interdire les travaux après 17 h?</i>	L'expérience indique que les entrepreneurs concentrent généralement les travaux entre 7 h et 16 h et ne poursuivent au-delà de cet horaire que dans des circonstances exceptionnelles.
<i>Les véhicules d'urgence auront-ils accès à la rue Bonsecours pendant les travaux?</i>	Le Service de sécurité incendie de Montréal exige que la rue ne soit pas fermée sur une longueur excédant 30 m, de manière à permettre les interventions.
<i>Un avis a été transmis il y a quelque temps indiquant que les femmes enceintes et les jeunes enfants devaient éviter de boire l'eau de l'aqueduc. Cet avis a-t-il un lien avec les travaux?</i>	Non. Il s'agit probablement d'une lettre invitant les occupants à remplacer leur entrée d'eau construite en tuyau de plomb.
<i>Le stationnement privé situé sur la rue Bonsecours restera-t-il toujours accessible?</i>	Oui. Un accès sera maintenu en tout temps.
<i>La première phase des travaux inclut-elle la place Jacques-Cartier?</i>	Non. La première phase des travaux s'interrompt à la limite est de la place Jacques-Cartier.